

Le parc national de la Mauricie est enfin créé

par Daniel BROUSSEAU

SAINTE-JEAN-DES-PILES — C'est sous le signe d'une coopération cordiale entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec que s'est déroulée samedi, une importante réunion marquant la création du parc national de la Mauricie.

Cette réunion, qui avait lieu dans la petite municipalité de Sainte-Jean-des-Piles, sur les rives du Saint-Maurice et au seuil de la forêt du futur parc, permet de constater que c'est avec violence et enthousiasme que le gouvernement de M. Bourassa entend transiger avec le gouvernement central.

L'allocation prononcée à cette occasion par Mme Claire Kirkland-Casgrain ne laisse aucun doute à ce sujet. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a notamment déclaré: "Nos députés fédéraux sont des québécois. Ils travaillent pour nous à Ottawa".

Mme Casgrain devait également insister sur le fait que cette entente fédérale-provinciale donne le signal d'un nouvel es-

sentien, la Province de Québec contribue à son propre essor économique en signant cette entente. Bien plus, la signature de l'entente Mauricie aura pour conséquence de relever la situation économique de la région Shawingang-Grand-Mère, région comprise

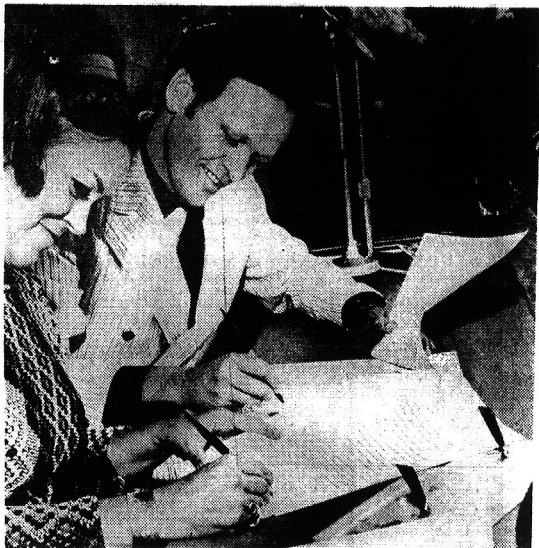
dans la circonscription de M. Chrétien.

"Je ne m'en excuserai devant personne", soutient le ministre. À ce sujet, un journaliste a demandé à M. Chrétien ce qu'il reprocherait au premier ministre Bennett, de Colombie-Britannique, pour avoir exercé de l'influence sur cette décision avec ses collègues québécois à Ottawa. "Il y a trois parcs nationaux dans cette province, et nous n'en avons que deux. M. Bennett pourra commencer à protester quand nous en aurons

trois nous aussi," répond Jean Chrétien.

Chose certaine, la création du parc national de la Mauricie arrive sans aucune protestation sur le plan local ou provincial, et la satisfaction qu'il illuminait tous les visages samedi à Sainte-Jean-des-Piles laisse entrevoir que la décision de M. Bourassa de faire profiter le Québec d'un "fédéralisme rentable", pourrait être une aventure heureuse. Selon les termes de l'entente fédérale-provinciale en vue de l'aménagement du parc nation-

nal, le transfert des terrains au fédéral devra se faire avant le 31 décembre 1970. Entretemps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprendra les travaux préliminaires, comportant l'établissement d'un thème principal. Ces travaux devraient être complétés au printemps de 1971. Ils permettront la préparation du plan-cadre qui devrait être terminé en 1972, de même que l'installation des premiers aménagements permanents. Le ministère espère cependant pouvoir offrir certains aménagements temporaires dès 1971.



C'EST OFFICIEL. Le moment tant attendu survient: Mme Claire Kirkland-Casgrain, signe au nom du Québec, l'entente créant le parc national de la Mauricie,

limitée par l'hon. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux dans le gouvernement de M. Trudeau. (Photo: Normand Rheault)

50 ANS D'INFORMATION

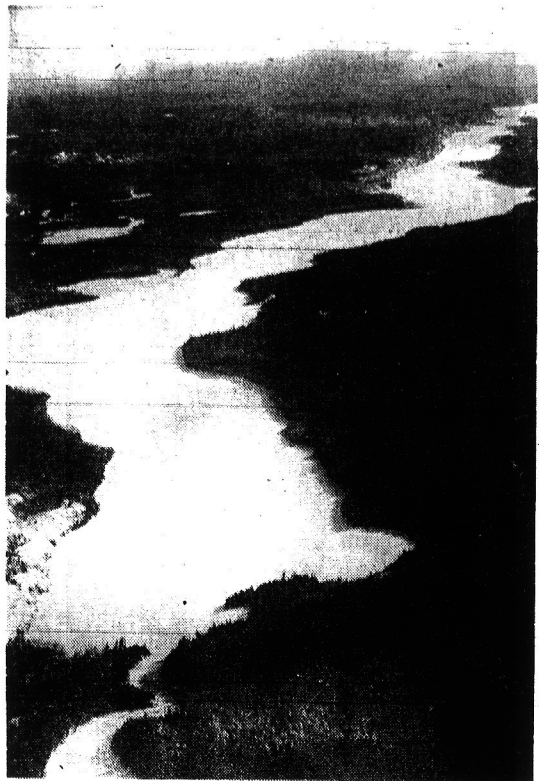
Photos et articles en page 12

son économique. "La création de ce parc contribuera à classer le tourisme au premier rang des industries québécoises alors qu'il occupe le troisième rang présentement," devait-elle ajouter.

Pour M. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux dans le gouvernement Trudeau, la création de ce parc signifiait encore davantage. Comme membre du gouvernement fédéral, il a atteint un objectif très important en réussissant à faire établir ce deuxième parc en terre québécoise en un an, alors que le Québec s'était toujours refusé, depuis le début de la Confédération, à toute entente sur le parc national de la tente sur les parcs nationaux.

Dans l'optique de Me Chrétien,

- Un mort et deux blessés à Trois-Rivières page 3
- "Bombe" à St-Grégoire page 8
- Six arrestations pour hold-up



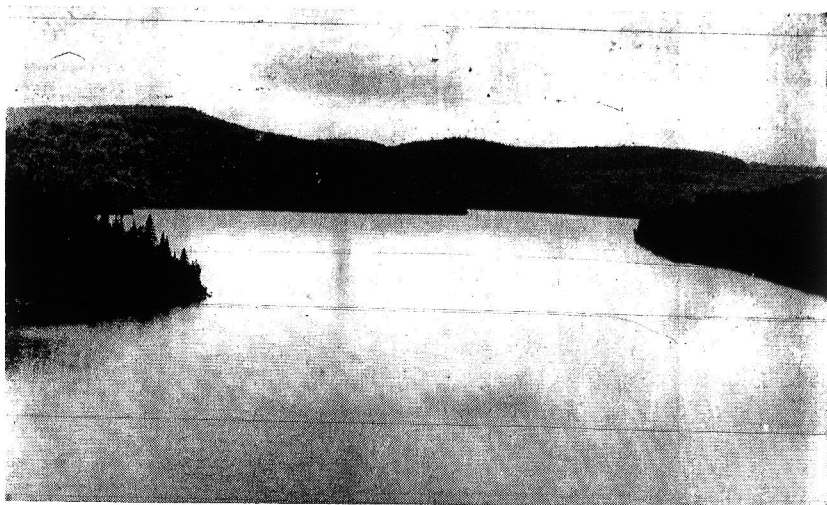
LE LAC WAPIZAGONKE, nappe d'eau étroite de 10 milles de longueur, possède plusieurs petites plages sablonneuses en

forme de croissant qui feront la joie des visiteurs et campeurs au parc national de la Mauricie.



DEUX DÉPUTÉS LIBÉRAUX de la région, MM. J. A. Monrogin et Prudent Carpentier, ont agi à titre de témoins et signent à leur tour l'entente créant le parc national de la Mauricie. M. Monrogin est de-

pote de Trois-Rivières aux Communes, et M. Carpentier représente la circonscription de Lavolette, à Québec, comté où est situé le futur parc.



Un des magnifiques lacs où pourront aller se récréer les visiteurs du

parc national de la Mauricie. La pêche sera permise et promet d'être bon!

Le parc national de la Mauricie

C'est un groupe d'hommes déterminés qui a fait toute la différence



EN HOMME GALANT, l'hon. Jean Chrétien lève un crible pour permettre à Mme Kirkland-Casgrain de passer lors de l'ar-

rivée des dignitaires à Saint-Jean-des-Piles.

SAINTE-JEAN-DES-PILES — La création officielle, samedi après-midi, du parc national de la Mauricie, a été pour plusieurs un très grand jour. Un grand jour pour le ministre Jean Chrétien qui ajouta du même coup deux plumes à son chapeau, sur le plan national d'abord, en réussissant à donner au Québec une participation active dans le réseau des parcs nationaux, et sur le plan local, en dotant le centre de la Mauricie d'un outil économique important.

La joie et la satisfaction qui se lisaient sur les visages samedi à Saint-Jean-des-Piles étaient profondes, car l'événement qui venait de se produire était l'aboutissement d'une longue campagne, d'innombrables démarches et du dévouement d'un nombre assez restreint de personnes engagées qui ont payé de leur personne et de leurs ressources pour faire triompher leur idée.

Texte: **Daniel Brosseau** Photos: **Normand Rheault**

Ces personnes qui formaient le Comité de Shawinigan du parc national de la Mauricie, ont tenu bon jusqu'à la dernière minute et ils étaient bien déterminés à ne pas lâcher tant que la signature de l'entente ne soit chose faite.

C'est dire qu'ils ont tenu le coup pendant plus d'un an, soit exactement 11 mois. C'est le 21 juin 1980, soit un mois après l'entente Ottawa-Québec sur la création du parc national Focillon qui fut formé le parc national en Mauricie, avec l'aide de la Chambre de Commerce régionale. Ce comité régional fut structuré, mais c'est le groupe de Shawinigan qui en fit son affaire.

À cette époque, on préchait déjà à un converti, puisque le président de la Chambre de Commerce de Shawinigan d'alors, M. Grenier, avait inscrit la question du parc national à son programme dès le début de son terme au mois de mai.

Une des premières initiatives du Comité de Shawinigan fut de s'adjoindre des représentants de tous les organismes du Grand Shawinigan. Ces membres étaient, MM. Guy Tremblay, pour le Club PIC, André Grenier, Chambre de Commerce, Laurier St. Pierre, de l'Entraide Économique, qui a dirigé les destinées du Comité, Armand Boisvert, du Club Rotary, Léo Flaqueole, du Club Kiwanis, M. Gaston Hardy et son fils, M. Gaston Hardy, André Assensuel, du Club Richelieu, Paul Lemay, de l'Union commerciale de la Mauricie, Yvon Houde, du Club Optimiste, Charles Damsour et Paul Théoret pour les industries, Jean Bourassa, CSN, Pierre Guillemette, de la Jeune Chambre, Me Pierre Deschênes, pour la régionale des Chambres de Commerce, René Lachapelle, président de la Jeune Chambre et Marcel Houle, du Club de Golf Shawinigan.

En plus d'entreprendre une grande campagne de publicité à travers la région, le Comité effectua plusieurs démarches auprès des autorités gouvernementales concernées et il nota un avien en septembre 1979 pour aller voir sur place ce qu'était un parc national et quelles en étaient les implications sur le plan économique.

Le groupe visita, en compagnie de l'hon. Chrétien, la Forteresse de Louisbourg, qu'il inaugura la même journée, et le parc des Hautes Terres du Cap Breton.

L'attitude du gouvernement Bertrand fut pour le moins équivoque, pendant quelques mois, puis M. Bertrand accepta le principe de la création "d'un parc". Un des derniers gestes du Comité fut de convoquer une assemblée monstre sur le sujet, le 25 mars dernier, à un mois des élections provinciales. Le représentant unioniste de Saint-Maurice, Le Dr. Philippe Demers, qui s'était prononcé en faveur de la création du parc dès le début, ne sembla pas bénéficier d'un appui suffisant du cabinet provincial, et il dut affronter seul cette assemblée.

Enfin, la prise du pouvoir par les libéraux le 29 avril fut le dernier point tournant de cette campagne pour le parc national. L'affaire était dans le sac.

L'arrivée des libéraux a été le facteur déterminant pour la rapidité avec laquelle l'entente a été signée. Toutefois, sans les pressions constantes du Comité du parc national, il est évident que le parc serait encore un rêve, car les gouvernements ne courent après personne pour les forcer à accepter des investissements de cette envergure.

C'est pourquoi le Comité a bénéficié de l'appui important des trois villes-sœurs qui forment le cœur de la région, Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grand-Mère, en plus des municipalités moins importantes mais aussi convaincues de l'importance de cet outil économique.

Même s'il y est une ombre au tableau quand le Comité Mékinac voulait imposer un site en particulier, l'idée de promouvoir l'implantation d'un parc national en Mauricie a fait son chemin. Me Chrétien a déclaré samedi qu'il avait admiré le courage des membres de ce Comité et que le site qu'ils proposaient avait certainement fait une bonne alternative s'il avait été impossible d'acquiescer le territoire désigné par les experts, à l'Ouest du Saint-Maurice.

Il reste que l'action du Comité du parc national de la Mauricie, section Shawinigan, a contribué non seulement à un fait historique, mais aussi de façon directe à l'essor économique de la région.



L'ATTENTION DE M. ET MME CHRÉTIEN semble tournée vers un point précis du futur parc national de la Mauricie au cours d'une envolée au-dessus du territoire choisi par le gouvernement fédéral.

Localisation du parc

Bornée à l'ouest par les lacs Antikagamac et Maréchal, au nord par la rivière Mattawin, à l'est par la rivière Saint-Maurice et au sud par l'extrémité sud du lac Wapizogon, la région du parc Saint-Maurice se qualifie à maints égards comme parc national. Le bouclier précambrien sur lequel il repose est la formation la plus ancienne au monde et compte un milliard d'années d'existence, alors que les Rocheuses ont environ 60 millions d'années.

Ce 22e chaînon du réseau des parcs nationaux du Canada est typique de la région des Laurentides, même si ses montagnes, qui atteignent 1,500 pieds, ne sont pas aussi élevées que celles du nord de Montréal. Ses forêts renferment surtout des feuillus avec des essences mixtes et des bois mous dans les vallées.

Le secteur est assez étendu pour assurer la subsistance d'une faune indigène, tout en étant utile pour la récréation de plein air sans nuire au milieu naturel. La faune comprend des orignaux et des chevreuils. La pêche à la truite monochète et à la truite brune a toujours été un sport populaire dans la région, qui est envahie de lacs de toutes dimensions. Leurs rives sont généralement abruptes et rocheuses, mais le lac Wapizogon, nappe d'eau étroite de 10 milles de longueur, possède plusieurs belles plages sablonneuses en forme de croissants.

Bien que le secteur ait été soumis à l'exploitation forestière depuis de nombreuses années, la coupe du bois a été presque complètement recouverte par de nouvelles pousses. On sait que la coupe du bois est prohibée dans tous les parcs nationaux.

Le parc est suffisamment rapproché de plusieurs centres populaires pour justifier les dépenses nécessaires à sa préservation, à son développement et à la conversion de ce secteur en parc national. Il n'y aura pas en-

ce de la récréation de plein air.

Le Québec acquerra, franc et quitte, avant le 30 avril 1971, plusieurs terrains dont il est possédé déjà propriétaire et il cédera au Canada, avant le 30 avril 1971, l'administration et le contrôle de tout le terrain requis, ainsi que toutes les ressources du terrain, y compris les ressources minérales. Le gouvernement canadien prendra ensuite les mesures nécessaires, conformément à la loi fédérale, pour que le terrain soit érigé en parc d'État au peuple canadien, et pour que son aménagement et son administration reflètent la

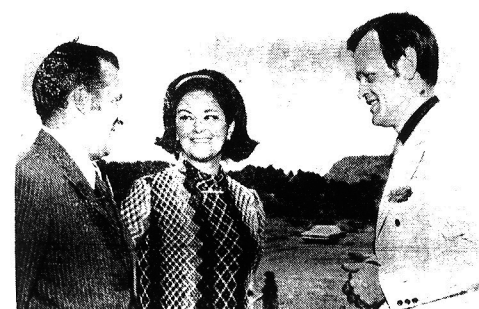
doubleté linguistique du Canada et plus particulièrement le caractère français du Québec.

Le gouvernement fédéral sera donc propriétaire des terrains, comme à l'heure dans le cas de tous les autres parcs nationaux. Par ailleurs, le gouvernement fédéral cédera à la province de Québec l'administration et le contrôle de certains terrains qui font partie de terres fédérales dans la région du Cap Tourmente, afin de permettre l'installation, par l'Hydro-Québec, d'une centrale à réserve pompée au lac Saint-Joseph.

Les attraits majeurs sont la chaîne des Laurentides, les vigoureux rivières Saint-Maurice et Mattawin, et une brochette de beaux lacs. La partie nord du parc étant peu développée, elle sera vraisemblablement classée comme région sauvage, à laquelle on n'aura accès qu'à pied à cheval ou en canoe.

Quant à la partie sud, elle se prête à toutes les formes populaires de récréation de plein air: promenades à pied, en canoë, en canoe, natation pédestre, étude de la nature, photographie, camping, et en hiver, excursions en motoneiges et possiblement ski.

Le nouveau parc fait partie des plus populaires au Canada. En effet, les deux principaux réseaux de chemin de fer traversent la région. La ville de Trois-Rivières, à 35 milles au sud-est, possède un aéroport desservi par Air Canada; plusieurs rou-



LES TROIS ORGANISMES RESPONSABLES de la création du parc national de la Mauricie étaient très bien représentés à l'occasion de l'événement de samedi. Au centre, Mme. Claire Kirkland-Casgrain, qui représente le gouvernement du

Québec, en compagnie de M. Laurier St-Pierre, président du Comité du parc national, et de M. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux et député de Saint-Maurice aux Communes.